

# Chers amis et collègues auteurs,

L'arrivée du livre numérique dans le champ éditorial fait naître toute sorte d'interrogations, tant pour ce qui est de son avenir (se substituera-t-il un jour partiellement ou totalement au livre papier, amènera-t-il d'autres publics à la lecture) que pour ce qui est de la rémunération des auteurs sur ce support nouveau.

Le premier décembre 2010, nous avons fait paraître une lettre ouverte dans *Le Monde*, titrée par ce dernier « [Inéquitables droits du livre numérique](#) » (cliquer pour la lire), sur le sujet de la relation entre auteur et éditeur et sur la rémunération de l'auteur par l'éditeur dans le contexte nouveau du livre numérique.

Nous avons tous reçu, de la part de nos éditeurs, des avenants à nos contrats anciens proposant une cession des droits numériques. Certains ont signé cet avenant, d'autres ont préféré attendre d'y voir plus clair.

Les contrats pour de nouveaux ouvrages contiennent à présent tous une clause concernant le livre numérique, clause qui pour l'instant semble très inéquitable pour l'auteur.

Nous vous convions à une

## Assemblée générale d'auteurs

Le vendredi 4 février à 17h00

Dans la salle Billetdoux de la Société des gens de lettres (SGDL)  
Hôtel de Massa  
38, rue du faubourg Saint-Jacques  
75014 Paris

Lors de cette assemblée générale, des spécialistes du sujet nous éclaireront sur les enjeux techniques et financiers du livre numérique.

La salle est grande. Plus nous serons de fous, plus nous rirons, et moins nous nous sentirons isolés dans nos relations avec nos éditeurs. Donc, faites passer cette information à vos amis et connaissances auteurs eux aussi.

**Paul Fournel, Cécile Guilbert, Hervé Le Tellier, Gérard Mordillat et Gilles Rozier**